



Union Nationale
du Sport Scolaire

FICHE SPORT

23 | 24

ESCALADE

Mise à jour : 20/12/2023

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Édouard ANDRÉASSIAN

FFME

François LEONARDON

Emilie GHEUX

Sébastien CASADO

UNSS

Stéphane AUTRAN

COL Croix-Menée LE CREUSOT

Eric DALEWSKI

COL Jean-Etienne Guettard ETAMPES

Claire MATHIEU

LYC Claude Fauriel SAINT-ETIENNE

Délégués techniques UNSS

Béatrice JALLADE

SR UNSS LYON

Loïc DENANTE

SR UNSS AIX-MARSEILLE

Aurélien CROMBEZ

SR UNSS RENNES

Référent Sport Partagé

Thibault BILLARD

COL Antoine de Saint-Exupéry VARENNES-SUR-ALLIER

Dispositions Générales

Se référer à la Fiche Sport « Dispositions Générales » : [LIEN](#)

Dispositions particulières CF ESCALADE EQUIPE EXCELLENCE

Non autorisées en championnat Excellence :

- Les Associations Sportives ayant fait forfait dans les dix jours précédant les championnats de France en 2023 (Annexe 4).
- **Tous les sportifs inscrits sur les listes de haut niveau du ministère de sports en 2024 en escalade (reconversion, élite, Séniors, espoir, relève et collectifs nationaux)**

Obligatoirement en championnat Excellence :

- Les Associations Sportives ayant été classées dans les 5 premières équipes en 2023 lors des championnats de France par Équipes excellence (annexe 2).
Les équipes comportant au moins **UN élève inscrit** sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFME ou classés :

- Dans les premiers 20% d'un des classements permanent ou national de difficulté des catégories jeunes (U16, U18, U20 et Séniors), à la date du championnat d'académie et/ou de France
- Ou dans les premiers 20% d'un des classements permanent ou national de bloc des catégories jeunes (U16, U18, U20 et Séniors), à la date du championnat d'académie et/ou de France
- Ou un grimpeur classé dans les 26 premiers des derniers championnats de France FFME de difficulté, (U16, U18, U20 et Séniors) à la date du championnat.
- Ou un grimpeur classé dans les 26 premiers des derniers championnats de France FFME de bloc, (U16, U18, U20 et Séniors) à la date du championnat.
- Ou un grimpeur classé dans les 26 premiers des derniers championnats de France de combiné U12/U14 à la date du championnat.

Pour tous ces points, consulter le document « classement UNSS excellence » téléchargeable sur OPUSS ou sur le site FFME à la rubrique « classement » [Le classement de référence retenu pour le CF 2024 sera celui édité au 01 mars 2024 sur OPUSS. Il est conseillé aux services UNSS de faire leur Championnat académique après cette date.](#)

Procédure de recherche rapide des compétiteurs sur le fichier placé sur OPUSS:

- Ouvrir le fichier PDF avec l'application ad hoc (adobe acrobat reader ou autre)
- Ouvrir la fonction « recherche » (dans l'onglet édition)
- Taper le nom du compétiteur à rechercher puis sur la touche « entrée »
- La recherche s'effectue et s'arrête sur le nom à rechercher
- Si le nom est surligné en jaune, ce compétiteur est dans la catégorie « excellence » (même si ce dernier apparaît sur le classement national 2022 dans une catégorie plus jeune).
- Si le nom n'est pas surligné en jaune, poursuivre la recherche en appuyant à nouveau sur « entrée » jusqu'au message indiquant qu'il n'y a pas d'autre résultat
- **Attention aux homonymes et fautes d'orthographe sur le nom !**

NB : Un Cadet ou un Junior peut apparaître aussi dans les classements Seniors. C'est le meilleur des deux classements qui sera pris en compte

Championnats de France UNSS 2024 Équipes d'Établissement Escalade

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets	Minimes Cadets Juniors /Séniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs Parité obligatoire (2G et 2F) Un seul cadet autorisé	4 compétiteurs Parité obligatoire (2G et 2F) Un seul senior autorisé
JEUNE ARBITRE	1 Jeune arbitre par équipe qualifiée Certifié académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de la même académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer aux Championnats de France	
JEUNE COACH	1 Jeune coach de niveau académique obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer aux Championnats de France	
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement Fédéral (II, B : la tenue de compétition). Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs et son nom et(ou) LOGO. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral	
RÈGLEMENT	UNSS adapté dans le respect du règlement fédéral UNSS et règles escalade UNSS	
FORMULE DE COMPÉTITION	<p>Combiné de 3 épreuves :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Difficulté en tête, épreuve de vitesse et épreuve de bloc <p>L'épreuve de difficulté compte pour 60%, le bloc pour 30% et la vitesse pour 10 %.</p> <p style="text-align: center;">Un seul format de compétition :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 secteurs : 6 de difficulté, 3 de bloc et 1 de vitesse <p>Chaque grimpeur de l'équipe réalise tous les secteurs Les performances des 4 grimpeurs dans tous les secteurs sont prises en compte dans le total de l'équipe. Dans chaque secteur deux parcours seront proposés de façon indifférenciée fille/garçon Le classement final s'établit par addition des points obtenus à l'issue des 3 épreuves.</p>	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Champion d'académie	
NOMBRE D'ÉQUIPES	1 équipe d'Établissement par académie en collège et en lycée + repêchage possible en fonction de ce que peut permettre l'organisateur.	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Équipe Établissement Collèges Champion de France UNSS Équipe Établissement Lycées Champion de France UNSS LP	

Championnats de France UNSS 2024

Équipes Excellence Escalade

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets	Minimes Cadets Juniors Seniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs Parité obligatoire (2G et 2F) Un seul cadet autorisé	4 compétiteurs Parité obligatoire (2G et 2F) Un seul senior autorisé
JEUNE ARBITRE	1 Jeune arbitre par équipe qualifiée Certifié académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de la même académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer aux Championnats de France	
JEUNE COACH	1 Jeune coach de niveau académique obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer aux Championnats de France	
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement Fédéral (II, B : la tenue de compétition). Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs et son nom et(ou) LOGO Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral	
RÈGLEMENT	UNSS adapté dans le respect du règlement fédéral	
FORMULE DE COMPÉTITION	Combiné de 3 épreuves : - Difficulté en tête, épreuve de vitesse et épreuve de bloc L'épreuve de difficulté compte pour 60%, le bloc pour 30% et la vitesse pour 10 %. Un seul format de compétition : - 10 secteurs : 6 de difficulté, 3 de bloc et 1 de vitesse Chaque grimpeur de l'équipe réalise tous les secteurs Les performances des 4 grimpeurs dans tous les secteurs sont prises en compte dans le total de l'équipe. Dans chaque secteur deux parcours seront proposés de façon indifférenciée fille/garçon Le classement final s'établit par addition des pts obtenus à l'issue des 3 épreuves.	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Champion d'académie	
NOMBRE D'ÉQUIPES	1 équipe collège Excellence par acad. si elle est première au classement scratch 1 équipe lycée Excellence par académie si elle est première au classement scratch + repêchage possible	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence Collèges Champion de France UNSS Excellence Lycées	

Conditions Particulières

Au championnat d'académie (phase qualificative du CF), le format minimal sera de 7 secteurs (4 de difficulté, 2 de blocs et 1 de vitesse)

Les épreuves et la formule de compétition sont strictement les mêmes que dans le championnat de France UNSS équipe d'établissement. **Attention c'est le règlement fédéral qui doit être appliqué.**

Les équipes « excellence » et « établissement » concourent dans la même compétition lors du championnat d'académie : **l'équipe « Excellence » sera qualifiée à l'issue du championnat d'académie à la condition qu'elle soit classée 1^{ère}, tous établissements confondus et que la formule de compétition, les épreuves ainsi que le calcul des points du championnat d'académie soient strictement identiques pour les 2 catégories.**

Championnat de France UNSS 2024

Sport Partagé Escalade

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS	<p><u>Pour les élèves en situation de handicap</u> :</p> Benjamins / Minimes / Cadets Possibilité d'avoir 1 junior première année au maximum dans l'équipe <p><u>Pour les élèves valides</u> :</p> Benjamins / Minimes / Cadets 1	<p><u>Pour les élèves en situation de handicap et les élèves valides</u> :</p> Minimes 2 / Cadets / Juniors / Seniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	<p>4 compétiteurs + 1 remplaçant possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Mixité Obligatoire : 2 élèves en situation de handicap (reconnaissance MDPH + classification C1, C2, C3, C4 ou C5) associés à 2 élèves valides * répartition fille/garçon : au moins 1 fille ou 1 garçon * Pour les élèves déficients visuels (DV), le guide peut faire partie de la composition initiale de l'équipe : il guide à la voix ou à l'oreillette (laser interdit) Un remplaçant est possible avec l'équipe	
JEUNE ARBITRE	1 Jeune juge / arbitre certifié académique Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur	
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement Fédéral (II, B : la tenue de compétition). Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral	
JEUNE COACH	1 Jeune coach de niveau académique obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer aux Championnats de France	
RÈGLEMENT	En annexe de la fiche sport : 1 - Tableau des correspondances entre les compensations UNSS / FFH / FFSA 2 - Tableau des coefficients 3 - Tableau des cotations	
FORMULE DE COMPÉTITION	3 voies de "Difficulté" (prise touchée) + 2 blocs (prise tenue et stabilisée 2'') + 1 voie de vitesse en flash avec chronométrage et limite de temps si Championnat de France classique	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Qualification des AS qui auront justifié d'une participation à une compétition sport partagé au niveau départemental et/ou académique (dans les limites des places disponibles en fonction du classement) Voir Quota ci-dessous	
NOMBRE D'ÉQUIPES	10	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France « Escalade » Catégorie Collège Sport Partagé	Champion de France « Escalade » Catégorie Lycée Sport Partagé

TABLEAU /QUOTA en Sport Partagé

Si plusieurs équipes dans une inter académie, nécessité de faire un classement pour un repêchage potentiel.

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats Académiques par les SR : **se référer au Calendrier des CF 2024 régulièrement mis à jour sur OPUSS.**

Après les dates limites de transmission des qualifications Académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats de France ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : **Directement sur OPUSS**

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral), avant la date butoir des phases qualificatives.

Inscription des meilleurs Jeunes Juges académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Juges de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : **Directement sur OPUSS**

Code d'accès : propre à chaque SR

Responsabilité « Jeunes Officiels – Vers une génération responsable »

Passerelles

La convention entre l'UNSS et la FFME précise que le jeune juge/jeune arbitre de certification de niveau académique ou national permet une équivalence.

- La certification de niveau académique UNSS permet la validation du stage théorique de juge fédéral de bloc et difficulté de niveau 1.
- La certification de niveau national UNSS permet le titre de Juge fédéral de bloc et difficulté de niveau 1.

Ces équivalences peuvent être obtenues en prenant contact auprès de la FFME (le licencié UNSS doit être également licencié FFME).

C'est le licencié UNSS qui doit faire la démarche auprès de la FFME pour faire valoir son diplôme national UNSS.

Annexe 1

Associations Sportives classées dans les 3 premières en 2022 et 2023 aux Championnats de France par Équipe d'Établissement non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement 2024

Collèges

Néant

Lycées

Lyc polyvalent Mont-Blanc Passy GRENOBLE

Annexe 2

Associations Sportives étant classées dans les 5 premières en 2023 des Championnats de France Excellence non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement 2024

Collèges

COL Honoré Daumier Marseille 8e AIX-MARSEILLE

COL le Luberon Cadenet AIX-MARSEILLE

COL Alex Mézenc Le Pouzin GRENOBLE

COL privé catholique La Salle Saint Pierre LA REUNION

COL François Rabelais Mons-en-Baroeul LILLE

Lycées

LYC polyvalent Louis Armand Villefranche-sur-Saône LYON

LYC d'altitude Briançon AIX-MARSEILLE

LYC Claude Nicolas Ledoux Besançon BESANCON

LYC Etienne Oehmichen Châlons-en-Champagne REIMS

LYC polyvalent Ferdinand Buisson Voiron GRENOBLE

Annexe 3

**Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en 2023
et n'étant pas autorisées à participer en
Équipes d'Établissement, en Excellence et Sport Partagé 2024**

NEANT

Annexe 4

**Associations Sportives ayant fait forfait dans les dix jours
avant les Championnats de France en 2023 et n'étant pas autorisées à
participer en Équipes d'Établissement, en Excellence et Sport Partagé
au CF 2024**

Collège PRE SAINT SAUVEUR – SAINT-CLAUDE (JURA)

Collège Paul VERLAINE – MALZEVILLE (MEURTHE ET MOSELLE)

Annexe 5

Règles spécifiques pour CF ESCALADE SPORT PARTAGÉ



ATTENTION : SE REFERER AU REGLEMENT SPORTIF CF 2024

Tableau des compensations

	Compensation Handicap autre		Compensation Handicap moteur
C1	Aucune en dehors de l'Escalade en moulinette	C1M	Aucune en dehors de l'Escalade en moulinette
C2	Escalade en moulinette Cotation moindre Coefficient avantageux x 1,1	C2M	Escalade en moulinette Cotation moindre Rajout de prises Coefficient avantageux x 1,1
C3	Escalade en moulinette Cotation moindre Rajout de prises Coefficient avantageux x 1,2	C3M	Escalade en moulinette Cotation moindre Rajout de prises Coefficient avantageux x 1,2
C4	Escalade en moulinette Cotation moindre Rajout de prises Coefficient avantageux x 1,2	C4M	Escalade en moulinette Cotation moindre Rajout de prises Coefficient avantageux x 1,3
C5	Escalade en moulinette Cotation moindre Rajout de prises Coefficient avantageux x 1,3	C5M	Escalade en moulinette Cotation moindre Rajout de prises Coefficient avantageux x 1,4

Coefficients

Coefficients	Nouvelles dénominations Des compensations UNSS	Dénominations FFH-FFSA
x 1	<ul style="list-style-type: none"> * « Valides » en tête * C1 Autre en moulinette * CI Moteur sans gêne, en moulinette 	Valide TC < 4 points : Troubles cognitifs
X 1,1 Moulinette	<ul style="list-style-type: none"> * C2 Moteur (rajout de prises) * C2 Autre 	D4 (handicap moteur debout) D5B (malvoyant) D6 (sourd) TC entre 5-8 pts: Troubles cognitifs
x 1,2 moulinette	<ul style="list-style-type: none"> * C3 Moteur (rajout de prises) * C3 Autre (rajout de prises) * C4 Autre (rajout de prises) 	D3 (handicap moteur debout) F3 (handicap moteur en fauteuil) TC 9-14 points : Troubles cognitifs
x 1,3 Moulinette	<ul style="list-style-type: none"> * C4 Moteur (rajout 2° série de prises) * C5 Autre (rajout 2° série de prises) 	D2 (handicap moteur debout) F2 (handicap moteur en fauteuil) D5A (non voyant) TC 12-16 points (troubles cognitifs)
X 1,4 Moulinette	<ul style="list-style-type: none"> * C5 Moteur (rajout 2° série de prises) 	D1 (handicap moteur debout) F1 (handicap moteur en fauteuil) FE (handicap moteur en fauteuil électrique) TC<16 points (troubles cognitifs)

Cotations

Tableau Cotation : Collège, Lycée **avec 2 parcours proposés par secteur et par rotation**

Tableau pour Championnat de France classique (6 épreuves). Pas de différenciation collège-lycée			
Les Couleurs des prises sont indicatives			
Difficulté des Voies :	* "valides" → en tête X 1 Tous les autres en moulinette : * C1 Autre , C1 Moteur : X 1 * C2 Autre: X 1,1 V,D4, D5B, D6,TC Testing : 5-8pts	→ en moulinette * C2 Moteur : X 1,1 * C3-C4 <autre, C3 Moteur : X 1,2 D3, F3,TC : Testing :9-14 pts	→ en moulinette * C5 Autre, C4 Moteur : X 1,3 * C5 Moteur : X1,4 D2, F2, D5A, D1, F1, FE,TC Testing : 15-16 points
20 points difficulté	5A-5B prises vertes	5A rajout de prises roses	4C rajout de prises jaunes
30 points difficulté	5C -5C+ prises noires	5B rajout de prises roses	5A rajout de prises jaunes
40 points difficulté	6A-6B prises bleues	5C+rajout de prises roses	5C rajout de prises jaunes
15 points bloc 1 5 essais / grimpeur	5C prises vertes	5B+ rajout de prises roses	5B rajout de prises jaunes
30 points bloc 2 5 essais / grimpeur	6A prises bleues	5C+ rajout de prises roses	5C rajout de prises jaunes
15 points vitesse Points par grimpeur	5B Le total des temps des 3 grimpeurs classe les équipes: 15 pts : 1er ,14 pts : 2 ème, 13 pts : 3 ème, 12 pts : 4 ème, 11 pts : 5 ème 10 pts : 6ème, 9 pts : 7ème, 8 pts : 8ème , 7 pts : 9 ème , 6 pts : 10 ème Si un grimpeur chute, il lui sera attribué 60" comme temps.		

Soit : 90 pts sur les voies de difficulté (60%) et 45 pts sur les blocs (30%) et 15 pts voie de vitesse (10%)

Tableau pour Championnat de France a minima (5 épreuves)			
Pas de différenciation collège-lycée – Les Couleurs des prises sont indicatives			
Difficulté des Voies :	* "valides" → en tête X 1 Tous les autres en moulinette : * C1 Autre , C1 Moteur : X 1 * C2 Autre: X 1,1 V,D4, D5B, D6,TC Testing : 5-8pts	→ en moulinette * C2 Moteur : X 1,1 * C3-C4 <autre, C3 Moteur : X 1,2 D3, F3,TC Testing : 9-14 pts	→ en moulinette * C5 Autre, C4 Moteur : X 1,3 * C5 Moteur : X1,4 D2, F2, D5A, D1, F1, FE, TC Testing : 15-16 points
35 points difficulté	5C-5C+ prises vertes	5B rajout de prises roses	5A rajout de prises jaunes
55 points difficulté	6A-6B prises noires	5C+ rajout de prises roses	5C rajout de prises jaunes
15 points bloc 1 5 essais / grimpeur	5C prises vertes	5B+ rajout de prises roses	5B rajout de prises jaunes
30 points bloc 2 5 essais / grimpeur	6A prises bleues	5C+ rajout de prises roses	5C rajout de prises jaunes
15 points vitesse Points par grimpeur	5B Le total des temps des 3 grimpeurs classe les équipes : 15 pts : 1 ^{er} , 14 pts : 2 ^{ème} , 13 pts : 3 ^{ème} , 12 pts : 4 ^{ème} , 11 pts : 5 ^{ème} 10 pts : 6 ^{ème} , 9 pts : 7 ^{ème} , 8 pts : 8 ^{ème} , 7 pts : 9 ^{ème} , 6 pts : 10 ^{ème} Si un grimpeur chute, il lui sera attribué 60" comme temps.		

Soit : 90 pts sur les voies de difficulté (60%) et 45 pts sur les blocs (30%) et 15 pts voie de vitesse (10%)



Union Nationale du Sport Scolaire

13, rue Saint-Lazare - 75009 Paris | 01 42 81 55 11

Ne manquez rien de l'actualité de l'UNSS
Sur notre site internet www.unss.org

Et sur nos réseaux sociaux :

